COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM154/2025

OBJET:

Règlementation de la circulation et du stationnement

Acte publié le

Réfection tranchées

Route de Bordeaux (RD 489)

16 OCT. 2025

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5;

VU le code de la route;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre $1-8^{\rm e}$ partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/67 relatif à la signalisation routière et modifiée successivement;

VU la demande de la société MGB en date du 2 octobre 2025 ;

VU l'avis favorable du Département en date du 6 octobre 2025 ;

VU l'arrêté n° 148/2025 en date du 7 octobre 2025 ;

CONSIDERANT la demande de changement d'horaires de la société MGB en date du 14 octobre 2025 ;

CONSIDERANT les travaux de réfection d'une tranchée route de Bordeaux (RD 489) entre le rond-point de la route de Brindas (RD 30) et le chemin du Rat ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

L'arrêté n° 148/2025 en date du 7 octobre 2025 est abrogé.

ARTICLE 2:

La chaussée sera rétrécie sur la route de Bordeaux (RD489) entre le rond-point de la route de Brindas (RD30) et le chemin du Rat, du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025, de 8 h30 et 17 h00.

ARTICLE 3:

La circulation sera régulée avec alternat par feux et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 4:

Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 5:

Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 7:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

• la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,

• la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,

le service environnement de la CCVL,

• le service voirie sud du Département,

la söciété MGB.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 14 octobre 2025

Bernard ROMER, Maire